



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois le 23 janvier à dix-neuf heures, le BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 13 janvier 2023

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : (8)

Etaient présents : BOURLIATAUD Isabelle ; COUEGNAS David ; FORESTIER Joël ; LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise

Etaient excusés (2) : BLANQUET Géraldine ; SAUTOUR Jean-Claude

Pouvoirs (0) :

Etaient absents (1) : WAMPACH Joe

Assistaient également à la réunion : BURIN Christine (élue de Surdoux)

Secrétaire de séance : MATINAUD Gilles

A l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Information du CAUE sur un projet de thèse CIFRE en lien avec le foncier
3. Retour sur le programme PVD et les actions de l'ORT
4. CR du 14 novembre 2022
5. Immobilier d'entreprise : dossier « La petite librairie sauvage »
6. Subvention à l'association CFTLP
7. Affaires diverses

1. Monsieur MATINAUD est désigné secrétaire de séance.

2. Information du CAUE sur un projet de thèse CIFRE en lien avec le foncier

Monsieur Khalid ENBIRI du CAUE et Morgane BRISSAUD étudiante en thèse CIFRE entre le CAUE et l'Université de Limoges présentent aux élus un projet de recherche en lien avec le foncier. Partant du constat que le territoire de la Haute-Vienne :

- est globalement soumis à un vieillissement de sa population et que le bâti existant n'est pas toujours adapté à ce public ;
- cherche à accueillir de jeunes ménages qui peinent à trouver des logements correspondant à leurs attentes ;
- que la tendance actuelle est de limiter l'étalement urbain.

Ce projet de thèse a pour objectif de proposer une méthodologie de travail aux collectivités pour les aider à identifier et référencer les gisements fonciers existants sur leur territoire, qu'il s'agisse de foncier bâti vacant (public ou privé) ou de foncier non bâti disponible (dents creuses, parcelles densifiables).

Les analyses des gisements seront réalisées par des observations de terrain, l'analyse des documents d'urbanisme, des discussions avec les élus...

A partir de cet inventaire, l'objectif de la thèse serait ensuite de développer un observatoire du foncier à l'échelle départementale qui serait un véritable outil de gestion et d'aide à la décision, mis à disposition des collectivités. Cet outil doit pouvoir être une source d'informations et permettre à chaque collectivité d'élaborer une stratégie foncière pour le futur, certainement plus sobre en consommation d'espaces, tout en permettant le développement des communes et l'accueil de nouvelles populations.

Afin de mettre en place cet outil, le CAUE fait un appel à candidature auprès des communes. Une fiche est donc remise à chacun des élus présents. S'ils sont volontaires pour faire partie de l'expérimentation, la fiche est à compléter et à rendre au CAUE le plus rapidement possible.

Selon le nombre de candidats, le CAUE sera peut-être amené à mettre en place des critères de sélection non définis à ce jour (mais qui potentiellement pourraient être les documents d'urbanisme existants, leur révision en cours ou projetées, un échantillon de collectivités sur chaque CC ou de chaque CC sur le département...).

3. Retour sur le programme PVD et les actions de l'ORT

Thomas VILLETTE, chargé de mission PVD/ORT présente de manière synthétique la démarche mise en œuvre en 2022 sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt pour aboutir à l'ORT signée en fin d'année.

Il propose aux communes du territoire Briançonnais qui le souhaiteraient, de se servir de son retour d'expérience pour les accompagner dans une réflexion de revitalisation de leur centre bourg et la définition d'un programme d'actions sur du long terme.

Il leur propose également de réfléchir à la mise en place d'un observatoire de l'immobilier afin d'identifier les demandes de logements sur le territoire qui permettrait, à terme de guider les élus dans leurs réflexions sur les investissements publics ou axes de travail à mettre en œuvre avec des partenaires privés pour répondre aux demandes.

Il précise à l'assemblée qu'il est à la disposition des communes du territoire et de la CC Briançonnais 2 jours/mois en moyenne. Il sera notamment présent dans les locaux de la communauté de communes tous les 3^{ème} lundis du mois.

4. CR du 14 novembre 2022

Le compte rendu du 14 novembre est adopté à l'unanimité.

5. Immobilier d'entreprise : dossier « La petite librairie sauvage »

Monsieur le Président présente le dossier de subvention de l'EURL « La petite librairie sauvage » implantée à la Croisille-sur-Briançonnais dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Madame Alix BRETON a créé son entreprise en juillet 2022. La Petite librairie sauvage est un café littéraire qui propose une activité « café », de la vente de livres neufs et d'occasion, une partie cave et un dépôt-vente d'objets artisanaux et locaux. Les ouvrages proposés sont variés mais avec une sélection volontairement subjective autour de l'engagement social et écologique, le féminisme et la condition animale et une nette préférence pour le roman graphique, les BD et livres jeunesse.

[Madame BOURLIATAUD précise que cette librairie possède notamment de très beaux livres pour les enfants.](#)

Considérant que avec un capital social de 1 000 € et conformément aux règles en vigueur, l'entreprise « La petite librairie sauvage », sise 1 rue du Général de Montréal 87130 La Croisille-sur-Briance, pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, plafonnée à 4 000 € conformément à la délibération n°2022-07 du Conseil Communautaire du 7 mars 2022 ;

N°2023-819 : SUBVENTION ENTREPRISE « LA PETITE LIBRAIRE SAUVAGE »

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2022- 07 du Conseil Communautaire du 7 mars 2022, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 400 € au titre de l'aide à la création d'une TPE à l'entreprise « La petite librairie sauvage » ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet, et notamment une convention de partenariat donnant les obligations des parties.

6. Subvention à l'association CFTLP

Par courrier du 20 décembre 2022, le Conservatoire Ferroviaire Territoires Limousin Périgord a adressé à la Communauté de communes une demande de subvention pour l'année 2023 d'un montant de 1000 €.

Pour rappel, le Bureau de la Communauté de Communes a accordé à cette association une subvention de 300 € en 2022, 2021 et 2020 et de 500 € en 2019.

Monsieur le Président rappelle également que conformément à la délibération n°2020-35 du Conseil communautaire prise le 8 juin 2020, c'est au bureau communautaire « d'attribuer des subventions aux associations dans la limite du montant global inscrit au budget de la collectivité » et sous certaines conditions.

Madame RIVET propose de verser une subvention de 300 € à cette association afin de continuer à l'accompagner, tout en restant prudent avec les finances de la Communauté de communes. Les élus font remarquer que l'arrêt du train sur la gare de Bujaleuf/Châteauneuf est un plus, mais que ce n'est pas suffisant pour notre territoire. Il faudrait peut-être contacter l'association pour voir si un arrêt plus long est possible, mais reste la difficulté d'une gare très excentrée pour amener les touristes sur les communes. Essayer de réfléchir à minima sur une présence physique de l'OT ou une animation pour vanter le territoire et donner aux voyageurs l'envie de revenir.

N°2023-820 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CONSERVATOIRE FERROVIAIRE TERRITOIRE LIMOUSIN PERIGORD (CFTLP)

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2020- 35 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** du versement d'une subvention de 300 € au nom de l'association CFTLP ;
- **DEMANDE** à M. Le Président d'inscrire cette somme au budget prévisionnel 2023 ;
- **AUTORISE** M. Le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

7. Affaires diverses

Le Président expose le calendrier prévisionnel des instances communautaires jusqu'en avril. Ce planning sera envoyé aux élus pour information.

Il fait ensuite un retour de la réunion du jour même avec le Secrétaire Général de la Préfecture, des représentantes de la direction de la coordination et de l'appui territorial, Madame GRIVOT et sa supérieure. Monsieur AURIGNAC souhaitait voir la communauté de communes pour évoquer la situation budgétaire du service eau potable en lien avec les travaux de remplacement de conduites de La Croisille-sur-Briance et la demande de financement au titre de la DETR. Bien que le relargage de plomb ne soit pas prévu dans les critères d'éligibilité, il n'est pas inquiet sur une demande de dérogation et le fait de pouvoir subventionner cette opération.

Le taux maximum qui peut être demandé est de 40% à condition de ne pas dépasser 80% de subvention auprès de tous les partenaires. Monsieur AURIGNAC a reconnu également tous les efforts consentis par la Communauté de communes pour arriver à redresser la situation de ses budgets annexes. Il loue également la réalisation du bâtiment Jane Limousin qu'il a visité dernièrement.

Madame RIVET indique que les premières tendances des CA sont encourageantes et inespérées au vu de l'inflation de l'année 2022. Monsieur LE GOUFFE remercie tous les services qui ont consenti beaucoup d'efforts pour arriver à ce résultat.

Monsieur FORESTIER demande quelques précisions sur la refonte en cours des tournées de collecte des ordures ménagères. Il va falloir aussi réfléchir à une communication auprès des habitants. Madame RIVET propose d'organiser une ou plusieurs réunions publiques en faisant intervenir le Cabinet Terroir et Communautés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

Gilles MATINAUD